

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.



Bernin, le 10 septembre 2013
Communiqué de presse

Emission par Soitec d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE), à échéance 18 septembre 2018, pour un montant nominal initial d'environ 89,7 millions d'euros, susceptible d'être porté à un montant nominal maximal d'environ 103,2 millions d'euros

Fixation des modalités définitives (sous réserve du visa de l'Autorité des marchés financiers)

Soitec (la « **Société** » ou « **Soitec** ») a lancé aujourd'hui une émission d'Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) venant à échéance le 18 septembre 2018 (les « **Obligations** »), d'un montant nominal initial d'environ 89,7 millions d'euros, susceptible d'être porté à un montant nominal maximum d'environ 103,2 millions d'euros en cas d'exercice en totalité de l'option de sur-allocation consentie au Seul Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé exerçable au plus tard le 16 septembre 2013.

Tout comme le produit de l'augmentation de capital de 71,5 millions d'euros réalisée en juillet 2013, le produit de l'émission sera affecté au refinancement des OCEANE émises en 2009, pour un montant nominal de 145 millions d'euros (l'« **OCEANE 2014** »). Le solde éventuel (constitué de la différence entre le montant de l'OCEANE 2014 à rembourser et les fonds issus de l'augmentation de capital de juillet 2013 et de la présente émission d'Obligations) sera affecté au financement courant des activités de la Société. Conjuguée à l'augmentation de capital réalisée en juillet 2013, la présente émission d'Obligations consolidera la structure financière du groupe et étendra la maturité de sa dette afin de lui permettre de poursuivre sa stratégie de croissance et son développement.

La valeur unitaire des Obligations a été fixée à 2,58 euros, faisant ressortir une prime d'émission de 35 % par rapport au cours de référence de l'action Soitec¹ sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (« **Euronext Paris** »). Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou d'actions existantes de la Société, à raison d'un ratio

¹ Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 10 septembre 2013 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations ce même jour.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

initial d'attribution de une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Les Obligations seront émises au pair et porteront intérêt à un taux nominal annuel de 6,75 % payable semestriellement à terme échu les 18 mars et 18 septembre de chaque année (ou le jour ouvré suivant si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvré).

Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société sous certaines conditions.

Les Obligations feront l'objet d'une offre au public en France, du 11 septembre 2013 au 13 septembre 2013, 17 heures (heure de Paris) inclus, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») sur le prospectus relatif à cette opération.

L'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris sera demandée et devrait intervenir à la date prévue pour l'émission et le règlement-livraison des Obligations, soit le 18 septembre 2013.

Dans le cadre de cette émission, la Société a consenti un engagement d'abstention de 180 jours sous réserve de certaines exceptions.

Monsieur André-Jaques Auberton-Hervé et Bpifrance Participations (ex-Fonds Stratégique d'Investissement) ont également consenti un engagement de conservation de 180 jours sous réserve de certaines exceptions.

L'émission des Obligations est dirigée par Natixis en qualité de Seul Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé. Credit Suisse Securities (Europe) Limited et Morgan Stanley interviennent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (ensemble avec Natixis, les « **Chefs de File et Teneurs de Livre Associés** »), BNP Paribas, Credit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC France interviennent en qualité de Co-Chefs de File (ensemble avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « **Garants** »).

Information importante

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription et l'offre des Obligations ne constituera pas une offre au public dans un quelconque pays autre que la France dans les conditions indiquées ci-après :

En France,

- les Obligations ont fait l'objet, dans un premier temps, d'un placement privé auprès des personnes visées par l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier ; et
- à l'issue de ce placement, un prospectus a été soumis au visa de l'AMF afin de permettre la souscription du public en France pendant une période de trois jours de bourse. Aucune souscription du public n'est acceptée avant l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus et l'ouverture de la période de souscription.

Le document de référence 2012-2013 de la Société a été déposé auprès de l'AMF le 27 juin 2013 sous le numéro D.13-0676 et est disponible sur le site internet de la Société (www.soitec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque figurant notamment au Chapitre IV du document de référence.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

A propos de Soitec

Soitec (Euronext Paris) est une entreprise industrielle internationale dont le cœur de métier est la génération et la production de matériaux semi-conducteurs d'extrêmes performances. Ses produits, des substrats pour circuits intégrés (notamment à base de SOI - Silicium On Insulator) et des systèmes photovoltaïques à concentration (CPV), ses technologies Smart Cut™, Smart Stacking™ et Concentrix™ ainsi que son expertise en épitaxie en font un leader mondial. Soitec relève les défis de performance et d'efficacité énergétique pour une large palette d'applications destinées aux marchés de l'informatique, des télécommunications, de l'électronique automobile, de l'éclairage et des centrales solaires à forte capacité. Soitec a aujourd'hui des implantations industrielles et des centres de R&D en France, à Singapour, en Allemagne et aux États-Unis. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.soitec.com.

Contact Presse

H&B Communication
Marie-Caroline Saro
+33 (0)1 58 18 32 44
mc.saro@hbcommunication.fr

Relations Investisseurs

Soitec
Olivier Brice
+33 (0)4 76 92 93 80
olivier.brice@soitec.com

Soitec est cotée sur Euronext Paris – Compartiment B
ISIN FR0004025062 / Bloomberg SOI :FP / Reuters SOIT.PA

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Modalités principales des Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE)

Caractéristiques de l'offre

Raisons de l'offre et

utilisation du produit de

l'émission

Le produit de l'émission sera, de même que celui de l'augmentation de capital de 71,5 millions d'euros réalisée en juillet 2013, affecté au refinancement des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises en 2009 et arrivant à échéance le 9 septembre 2014, pour un montant nominal de 145 millions d'euros (les « **OCEANE 2014** »).

Le solde éventuel (constitué de la différence entre le montant de l'OCEANE 2014 à rembourser et les fonds issus de l'augmentation de capital de juillet 2013 et de la présente émission d'Obligations) sera affecté au financement courant des activités de la Société. Conjuguée à l'augmentation de capital réalisée en juillet 2013, la présente émission d'Obligations consolidera la structure financière du Groupe et étendra la maturité de sa dette afin de lui permettre de poursuivre sa stratégie de croissance et son développement.

Montant de l'émission et produit brut

89.739.131,22 euros, susceptible d'être porté à un montant de 103.200.000 euros en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation.

Nombre d'Obligations

34.782.609 Obligations, susceptible d'être porté à 40.000.000 d'Obligations en cas d'exercice en totalité de l'option de surallocation.

Valeur nominale unitaire des Obligations

2,58 euros, faisant ressortir une prime d'émission de 35 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse le 10 septembre 2013 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations.

Droit préférentiel de souscription – Délai de priorité

Les actionnaires de la Société ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription. Il n'est pas prévu de délai de priorité.

Placement privé

En France et hors de France, le 10 septembre 2013, selon la procédure dite de construction du livre d'ordres, à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

	l'Australie (le « Placement Privé »).
Période de souscription du public	En France du 11 septembre 2013 au 13 septembre 2013 inclus (la « Période de Souscription du Public »).
Intention des principaux actionnaires	Ni Bpifrance Participations (ex-FSI), ni SEH, ni Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé n'ont l'intention de participer à la présente opération
Prix d'émission des Obligations	Le pair.
Date d'émission, de jouissance et de règlement des Obligations	Prévue le 18 septembre 2013 (la « Date d'Émission »).
Demande d'admission à la négociation	Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris ainsi qu'aux opérations d'Euroclear France, d'Euroclear Bank S.A./N.V. et/ou de Clearstream Banking, société anonyme (Luxembourg). Leur cotation est prévue le 18 septembre 2013, sous le code ISIN FR0011566793.
Garantie	Garantie de placement par Natixis, Credit Suisse Securities (Europe) et Morgan Stanley & Co. International plc. (ensemble, les « Chefs de File et Teneurs de Livre Associés »), BNP Paribas, Credit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC France (les « Co-Chefs de File » et, ensemble avec les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « Garants ») dont les conditions seront fixées par un contrat de garantie qui sera conclu avec la Société le 10 septembre 2013.
Engagements d'abstention et de conservation	A compter de la signature du contrat de garantie et pour une période expirant 180 jours calendaires après la Date d'Émission des Obligations pour la Société, Bpifrance Participations et Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé sous réserve de certaines exceptions.
Calendrier indicatif de l'émission	
10 septembre 2013	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le lancement et les modalités indicatives de l'émission, ainsi que le rachat des OCEANE 2014. Ouverture du livre d'ordres du Placement Privé et

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

du livre d'ordres inversé relatif au rachat des OCEANE 2014 auprès d'investisseurs institutionnels.

Clôture du livre d'ordres du Placement Privé et du livre d'ordres inversé relatif au rachat des OCEANE 2014 auprès d'investisseurs institutionnels.

Fixation des modalités définitives des Obligations.

Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant la clôture du Placement Privé, les modalités définitives des Obligations et le nombre d'OCEANE 2014 rachetées dans le cadre du livre d'ordres inversé et le prix de rachat.

Visa de l'AMF sur le Prospectus.

Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'obtention du visa de l'AMF sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus.

11 septembre 2013

Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission des Obligations.

Ouverture de la Période de Souscription du Public.

13 septembre 2013

Clôture de la Période de Souscription du Public.

16 septembre 2013

Date limite d'exercice de l'option de surallocation.

Le cas échéant, diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le montant définitif de l'émission après exercice de l'option de surallocation.

Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission aux négociations des Obligations.

18 septembre 2013

Règlement-livraison des Obligations.

Admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris.

19 septembre 2013

Règlement-livraison des OCEANE 2014 rachetées dans le cadre du livre d'ordres inversé auprès d'investisseurs institutionnels.

20 septembre 2013

Ouverture, le cas échéant, de la période de désintéressement du public pour le rachat des OCEANE 2014.

26 septembre 2013

Clôture, le cas échéant, de la période de désintéressement du public pour le rachat des

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

OCEANE 2014.

Diffusion, le cas échéant, d'un communiqué de presse de la Société annonçant le montant total des OCEANE 2014 rachetées.

Caractéristiques des Obligations

Rang des Obligations

Engagements chirographaires directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés.

Maintien des Obligations à leur rang

Exclusivement en cas de sûretés consenties par la Société ou l'une de ses Filiales Importantes (définies comme une société consolidée dont (i) le chiffre d'affaires représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société, ou (ii) les actifs représentent plus de 10% des actifs consolidés de la Société, dans chaque cas calculés sur la base des derniers comptes audités de la filiale considérée et des derniers comptes consolidés audités de la Société) au bénéfice des porteurs d'autres obligations émises par la Société ou ses Filiales Importantes.

Taux nominal – Intérêt

Taux nominal annuel de 6,75 % payable semestriellement à terme échu les 18 septembre et 18 mars de chaque année (chacune, une « **Date de Paiement d'Intérêts** »), soit 0,0871 euro par Obligation et par semestre. Il est précisé que si la Date de Paiement d'Intérêts n'est pas un jour ouvré, le coupon sera payé le premier jour ouvré suivant.

Durée de l'emprunt

5 ans.

Amortissement normal des Obligations

En totalité le 18 septembre 2018 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.

Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société

Possible, au gré de la Société :

- A tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, soit par des rachats en bourse ou hors bourse, soit par offres de rachat ou d'échange.
- A tout moment à compter du 10 octobre 2016 et jusqu'à l'échéance des Obligations, sous réserve du préavis d'au moins 30 jours

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

calendaires, à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêts jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé, si la moyenne arithmétique, calculée sur une période de 20 jours de bourse consécutifs choisis par la Société parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions en vigueur à chaque date excède 130 % de la valeur nominale des Obligations.

- A tout moment, pour la totalité des Obligations en circulation sous réserve du respect d'un délai de préavis d'au moins 30 jours calendaires, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si le nombre d'Obligations restant en circulation est inférieur à 15 % du nombre d'Obligations émises.

Exigibilité anticipée des Obligations

Possible, au pair majoré des intérêts courus notamment en cas de défaut de paiement de la Société ou d'inexécution de toute stipulation relative aux Obligations.

Remboursement anticipé au gré des porteurs en cas de changement de contrôle

Possible au pair majoré des intérêts courus.

Droit à l'Attribution d'Actions (Conversion/Echange des Obligations en actions)

A tout moment à compter du 18 septembre 2013, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normale ou anticipée, les porteurs d'Obligations pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action pour une Obligation sous réserve d'ajustements (notamment en cas de versement de dividendes par la Société).

Jouissance et cotation des actions émises ou remises sur exercice du Droit à l'Attribution d'Actions

Actions nouvelles :

- Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilables aux actions existantes et feront l'objet de demandes d'admission aux négociations sur Euronext Paris,

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Actions existantes :

- Les actions existantes porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement négociables en bourse.

Droit applicable

Droit français.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Soitec des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; Soitec n'assume aucune responsabilité au titre de la violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme étant destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

France

L'offre et la vente des Obligations en France ont été effectuées, dans un premier temps, dans le cadre d'un placement privé auprès des personnes visées par l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier. L'offre ne sera ouverte au public en France qu'après délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus relatif à l'émission et l'admission des Obligations sur Euronext Paris.

Espace Économique Européen en dehors de la France

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, autres que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (les « États Membres Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Obligations nécessitant la publication d'un prospectus dans un État Membre Concerné. Par conséquent, les Obligations peuvent être offertes au public dans chaque État Membre Concerné uniquement :

- (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative;*
- (b) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) ; ou*
- (c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus,*

Et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus ne requière la publication par la Société ou l'un des Garants d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus.

*Pour les besoins du présent paragraphe, (i) la notion d'« offre au public des Obligations » dans tout État Membre Concerné se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre des Obligations et sur les Obligations objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Obligations, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État Membre Concerné dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus, (ii) l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (ainsi que ses modifications, incluant la Directive Prospectus Modificative, dans la mesure où cette dernière a été transposée dans Etat Membre Concerné) et (iii) l'expression « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.*

Royaume-Uni

*Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Conduct and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou, (iii) aux personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »).*

Les Obligations sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus et n'a pas été approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

États-Unis d'Amérique

*Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou transmis aux États-Unis d'Amérique (y compris dans ses territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act of 1933 des Etats-Unis d'Amérique tel que modifié (le « **Securities Act** ») et, sous réserve de certaines exceptions, ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique.*

Les Obligations seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extra-territoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act.

Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Canada, Australie et Japon

Les Obligations ne pourront être offertes, vendues ou acquises au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon.

Stabilisation

*Aux termes d'un contrat de garantie à conclure entre la Société, les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et les Co-Chefs de File, Natixis, en qualité d'agent de la stabilisation (l'« **Agent Stabilisateur** ») (ou tout établissement agissant pour son compte) pourra, sans y être tenu, à compter de la divulgation des modalités définitives de la présente opération, soit le 10 septembre 2013, réaliser des opérations de stabilisation du marché des Obligations et/ou éventuellement des actions de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne (CE) du 22 décembre 2003. Ces interventions, si elles sont mises en œuvre, pourront être interrompues à tout moment et le seront au plus tard le 16 septembre 2013, conformément à l'article 8.5 du Règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché. Ces interventions sont susceptibles de stabiliser les cours des Obligations et/ou des actions de la Société. Les interventions réalisées au titre de ces activités sont aussi*

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Soitec n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

susceptibles d'affecter le cours des actions de la Société et des Obligations et pourraient aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence.